

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Avenue Marcel Thiry, 81 – 1200 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 19 mai 2009

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme Président, et Monsieur Guido de Decker, choisie comme Scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Compte tenu du nombre limité de participants, il n'est pas procédé à la nomination d'un Secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L' Echo » et le « Tijd » du 22 avril 2009 ;
- « Le Moniteur Belge » du 22 avril 2009.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 30 avril 2009.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur et détenteurs d'actions dématérialisées doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres ou, pour les actions dématérialisées, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
 - Cogefi a informé la société par courrier du 12 mai 2009 du blocage des 50 000 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 12 mai 2009 du blocage des 1 339 018 titres détenus par la Société Valgest ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 12 mai 2009 du blocage des 200 005 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 12 mai 2009 du blocage des 436 700 titres détenus par la société SCI Maillot Pergolèse ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 12 mai 2009 du blocage des 100 titres détenus par Monsieur Antonius De Bruijn ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 12 mai 2009 du blocage des 17 422 titres détenus par la société Deutsche Bank AG ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 12 mai 2009 du blocage des 44 000 titres détenus par la société GAM European Small Cap Edge Investments Inc. ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 13 mai 2009 du blocage de 57 800 titres détenus par la société Fortis Banque Luxembourg ;

- Fortis Banque a informé la société par télécopie du 13 mai 2009 du blocage de 12 594 titres détenus par la société JP Morgan Chase Ban ;
- Petercam a informé la société par télécopie du 15 mai 2009 du blocage des 184 135 titres détenus par la société Econocom International NV.
- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
 - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 7 mai 2009, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 12 278 968 actions qu'elle détient ;
 - Jean-Philippe Roesch a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 7 mai 2009, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 100 000 actions qu'il détient ;
 - Fabien Pierre a fait part au Conseil d'Administration, par un courrier électronique imprimé et envoyé en recommandé le 7 mai 2009, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 4 actions qu'il détient.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 14 720 646 actions sur les 24 800 000 actions composant le capital social sont représentées. Il en résulte que le quorum de présence requis par les articles 620 et 559 du Code des Sociétés est atteint puisque la moitié au moins du capital social est présente ou représentée.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2008 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2008 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008 ;
6. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2008 ;
4. Proposition de distribution d'un dividende de 0,24 euro brut par action.
Affectation du bénéfice de l'exercice de 4 540 925,96 euros et du bénéfice de 51 242 609,94 euros reporté de l'exercice précédent :
 - à la distribution de dividendes pour 5 952 000 euros,
 - au résultat reporté pour 41 091 991,88 euros,
 - à la réserve légale pour 0 euros,
 - à la réserve indisponible pour actions propres pour 8 739 544,02 euros.
5. Accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 ;
6. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2008

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2008 (Annexes 4 et 5) à l'unanimité moins 19 620 abstentions.

Résolution 4. Affectation du bénéfice

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 4 540 925,96 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 51 242 609,94 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 55 783 535,90 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes ----- 5 952 000 euros,
- résultat reporté -----41 091 991,88 euros,
- réserve légale-----0 euros,
- réserve indisponible pour actions propres --- 8 739 544,02 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du mois de juin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Résolution 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Résolution 6. Pouvoirs

Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution, au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 30.

Signé,

Jean-Philippe Roesch
Président

M. Guido de Decker
Scrutateur

Annexes :

1. Liste de présence
2. Procurations, attestations de blocage et lettres de présence
3. Convocations et publications
4. Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008
5. Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2008
6. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2008
7. Rapport du Commissaire sur les comptes au 31 décembre 2008